



**RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale académique
de l'enseignement supérieur**

Direction de l'appui aux établissements

92, rue de Marseille
BP 72227
69354 Lyon Cedex 07

Arrêté DRAES n°2025-92 du 17 novembre 2025
portant création de la commission électorale pour les
élections des représentants étudiants au conseil
d'administration du centre régional des œuvres
universitaires et scolaires Clermont Auvergne

**La Rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes,
Rectrice de l'académie de Lyon,
Chancelière des universités**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.822-1 et suivants et R.822-2, R.822-12-1 et suivants ;

Vu le décret n°2021-457 du 15 avril 2021 relatif aux élections des représentants des étudiants au conseil d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires et aux dispositions pouvant être prises par les recteurs de région académique en cas de difficulté grave rencontrée dans le fonctionnement du conseil d'administration d'un centre régional ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 octobre 2025 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu la circulaire du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace du 13 novembre 2025 précisant les modalités d'organisation des élections des représentants étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

ARRÊTE

Article 1

La commission électorale pour les élections des représentants des étudiants au conseil d'administration du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires Clermont Auvergne est composée comme suit :

Représentants pour l'administration :

Titulaires	Suppléants
M. Philippe NEGRIER Directeur général	Mme Marie-Christine GUILLOT Directrice adjointe
M. Antoine BOUVET Adjoint à la directrice vie étudiante – Responsable vie de campus	Mme Cécile FAUCHEUX Directrice vie étudiante
Mme Sophie DELFOUR Conseillère juridique et prévention	M. Pascal JOBERT Responsable services des achats marchés

Représentants pour les étudiants :

Listes présentées	Titulaires	Suppléants
FAGE	M. Grégory DELON	Mme Maëly HEM
UNION Etudiante	Mme Avril PAPILLON	Mme Lydie DESARMENIEN
UNI	M. Axel GIBAUD	M. Dorian TESTE

Article 2

La commission électorale est présidée par le recteur de région académique ou son représentant, ci-après désigné : Mme Cécile JULIEN.

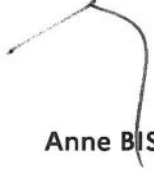
Article 3

Le présent arrêté sera publié sur le site internet du Crous Clermont Auvergne (<https://www.crous-clermont.fr>) et affiché dans ses locaux.

Article 4

Le Directeur Général du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires Clermont Auvergne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 17 novembre 2025


Anne BISAGNI-FAURE

Le présent acte peut être contesté, dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication, dans les conditions prévues à l'article R.421-1 du code de justice administrative par un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent.